

Trieste 23. Juin 1862. 33

Après la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser à la date du 8. Mars dernier, me sont parvenus de la part de l'Avocat Baron de Haerdl de Vienne les documents nécessaires pour le retrait de cinq certificats, chacun pour un million, dans le 10% sur les bénéfices nets de l'entreprise du canal de Suez, qui est la part attribuable aux fondateurs de ladite entreprise parmi les quels figurait Monsieur votre défunt époux et mon très cher ami, M. Negrelli.

Suivant l'attribution héréditaire, ces titres appartiennent conjointement aux héritiers légitimes que vous m'avez indiqués, à neuf héritiers Negrelli, unus cummi, Madama, y comprise, lesquels ont tous élu comme leur mandataire et dépositaire l'edit Avocat Haerdl de sorte que je devrais les lui transmettre puisque ils me sont parvenus précisément aujourd'hui de Paris.

Tantôt fois, avant de le faire, j'ai voulu vous consulter en vous priant de me dire par une prompte réponse, si je suis autorisé à agir ainsi et avec un vif souhait que ces certificats puissent obtenir un jour une somme de bons revenus, je profite de l'occasion pour me dire, comme toujours avec la haute et respectueuse considération de vous, très humblement de très dévoué serviteur
signé Negrelli 63